



CONSENTEMENT A LA FIXATION, LA REPRODUCTION ET L'EXPLOITATION DE L'IMAGE

CENTRE GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL

Jè soussigné(e) :

Né(e) le :, à

Ayant la qualité de :

Résident au Centre Gérontologique Départemental

Représentant légal de M.....

Adresse du représentant légal

.....
.....
.....

Service du résident

- Pomégues Sud Pomégues nord Les Embiez Pavillon Etoile
 Pavillon Jean MASSE Pavillon La Montagnette Pavillon Estaque

Autorise le **Centre Gérontologique Départemental, 176 avenue de Montolivet, BP 50058, 13375 Marseille Cedex 12** : (cocher la mention correspondante)

à me filmer ou à filmer mon protégé

à me photographier ou à photographier mon protégé

Et ce, durant mon séjour, dans l'établissement ou dans le cadre d'une prise en charge ambulatoire dépendant de l'établissement.

Cette autorisation est consentie dans les strictes conditions suivantes :

Pour l'utilisation définie ci-après : (cocher la mention correspondante),

Photographie d'identité insérée dans mon dossier patient informatisé dans un but d'identitovigilance (secteur EHPAD/USLD de l'établissement) ;

Photographie réalisée pour le renouvellement de CNI, passeport, titre de séjour ;

Evaluation des plaies ou de dommages corporels, dans un objectif de diagnostic et/ou de suivi et/ou rôle pédagogique, dans le secteur sanitaire et/ou social de l'établissement. Dans ce cas précis, je ne dois pas être identifiable.

Supports d'informations (affichage) du service animation

Sur les supports suivants (accès informatique, papier ou numérique):

Papiers

Numérique

Remarque libre :

.....

La présente autorisation est consentie à titre gracieux.

Je suis informé(e) que cette autorisation peut être révoquée, à tout moment, par écrit, par moi-même ou mon représentant légal.

Une copie de cette autorisation me sera remise.

Ces images sont obligatoirement incluses dans mon dossier de soins. La communication de ces images est possible, uniquement dans le cadre de la transmission du dossier médical, sur demande de l'intéressé ou de ses ayants droits (code la santé publique, articles R1111-1 à R1111-8), suivant la procédure d'accès au dossier médical du Centre Gérontologique Départemental.

Fait à Marseille, le

Signature